

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00057

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE 2016 « ACCES ET ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI – SECTEUR FOREZ »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 19 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160121-D20160005710-AR

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE 2016 « ACCES ET ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI – SECTEUR FOREZ »

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du dispositif Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi créé à l'initiative de l'Etat, du Département de la Loire, de Pôle Emploi et des collectivités porteuses de PLIE, met en œuvre des actions afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté sur le territoire de l'agglomération.

Lors de la consultation initiale de 2016 du PLIE, le Lot n°7 « Accès et accompagnement dans l'emploi – secteur Forez » a été déclaré infructueux pour absence de réponse.

Saint-Etienne Métropole a donc été dans l'obligation de relancer pour ce lot n°7 une nouvelle procédure de mise en concurrence en vertu de l'article 30 du code des marchés publics.

Le jugement des offres a été réalisé par application des critères de jugement pondérés suivants :

Valeur technique de l'offre (notée sur 20 points et pondérée à 60 %),

Ce critère a été noté selon les sous-critères suivants :

- sous critère 1 : Pertinence de la proposition du prestataire au regard de l'action concernée: noté sur 3 points,
- sous critère 2 : Méthode d'organisation, pédagogie utilisée par la mise en œuvre de l'opération : noté sur 7 points,
- sous critère 3 : Moyens humains proposés pour la réalisation de l'action : noté sur 7 points,
- sous critère 4 : Moyens matériels utilisés pour la réalisation de l'action : noté sur 3 points.

Le prix des prestations (noté sur 20 points et pondéré à 40 %).

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse a été celle obtenant le meilleur classement au regard des critères précités.

Cette action proposée au vote du Bureau de Saint-Etienne Métropole sera financée sur les Fonds PLIE alloués dans le cadre de l'Accord cadre départemental du dispositif « Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi » et de la Convention bilatérale Conseil Départemental / Saint-Etienne Métropole.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 05 février 2016 a attribué le marché relatif au lot n°7 de la programmation d'actions du PLIE au prestataire identifié ci-après.

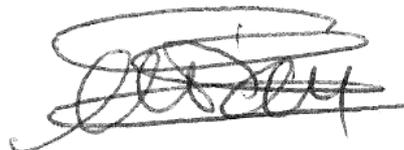
Lot	Organisme	Intitulé de l'action	Montant sollicité
7	FOREZ ENTREPRENDRE	Accès et accompagnement dans l'emploi – Secteur Forez	14 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces du marché précité avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU